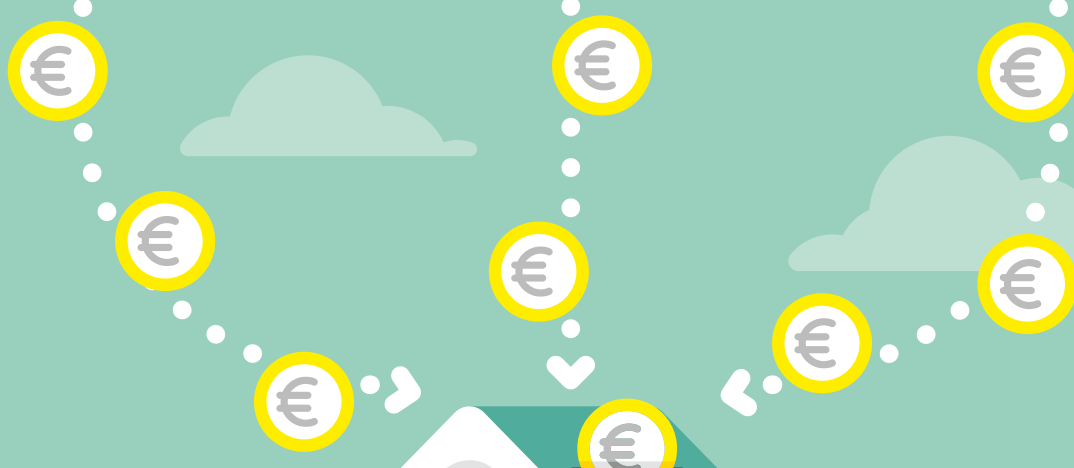


LA SÉCURITÉ SOCIALE



GUIDE PÉDAGOGIQUE



INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE L'OUTIL	2
LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE	3
La sécurité sociale en deux mots	3
Son financement	3
Ses branches	4
Ses recettes et ses dépenses	6
Qui a droit à la sécurité sociale ?	8
Son principe : la solidarité	8
Son origine : la lutte sociale	8
La sécurité sociale : un système d'avenir ou en péril ?	9
La sécurité sociale coûte-t-elle trop cher ?	9
Regard sur quelques enjeux	11
LA SÉCURITÉ SOCIALE EN ANIMATION	15
RESSOURCES	18
BIBLIOGRAPHIE	19
OUTILS	20
REMERCIEMENTS	20

Réalisation : Cultures&Santé,
Rue d'Anderlecht 148, 1000 Bruxelles

Éditeur responsable : Denis Mannaerts

Éducation permanente 2023
D/2023/4825/4

Cet outil peut être téléchargé sur notre site :
www.cultures-sante.be

L'outil peut être commandé gratuitement
auprès de notre centre de documentation :
cdoc@cultures-sante.be
+32 (0)2 558 88 10

Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



INTRODUCTION

« Lorsque l'on se remémore l'histoire de la sécurité sociale, il apparaît que le « coup de force » est la règle et non l'exception. Elle est loin d'être une institution née du consensus. Et à tous les moments de son histoire, la sécurité sociale est le produit du conflit »¹. Si ces mots concernent l'histoire française de la sécurité sociale, ils peuvent s'appliquer parfaitement à l'histoire belge. La sécurité sociale est une vieille institution, elle est née d'une longue conquête sociale et reste l'objet de luttes et de discordes. Certains reconnaissent sa modernité, particulièrement en temps de crises, tandis que pour d'autres, elle serait dépassée ou il serait nécessaire de la défédéraliser. Au travers de la sécurité sociale, ce sont des modèles de société qui s'affrontent. Il est donc important de pouvoir se situer dans ce débat et comprendre ce qui s'y joue.

Avec cet outil, nous avons la volonté de mettre en lumière ces tensions pour réfléchir à la place qu'occupe la sécurité sociale dans notre société et à ses possibilités d'avenir. L'affiche et le guide ont été réac-

tualisés à l'approche des élections 2024 pour contribuer à ce que chacun-e puisse se forger une réflexion politique et saisir les principaux enjeux autour de la sécurité sociale.

L'affiche a pour objectif de rendre le système de la sécurité sociale le plus clair possible, en illustrant son financement, ses différentes branches et ce qu'elles couvrent.

Le présent guide propose une explication (non exhaustive) des éléments figurant sur l'affiche et développe des points de réflexion contextuels (son origine, une comparaison avec un système d'assurance privé et autres enjeux).

La partie animation du guide propose deux pistes au choix : une première en grand groupe à partir d'une série de questions et une deuxième en sous-groupes avec différents supports à assembler qui, à la manière d'un puzzle, représentent des parties d'un tout formant l'affiche.



Grève générale de 1936 à Alost. Amsab-Institut d'Histoire Sociale

¹Nicolas Da Silva, *La Sécu c'est le conflit, pas le consensus !*, in : AOC, 5 janvier 2023.

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Objectifs

- Appréhender le système de financement et de redistribution de la sécurité sociale
- Découvrir les branches de la sécurité sociale
- Réfléchir au mécanisme de solidarité à la base de ce système
- Contribuer à une réflexion sur quelques enjeux sociétaux autour de la sécurité sociale

Publics

L'outil a été imaginé pour soutenir des professionnel·les et volontaires du monde associatif, de l'action sociale, de la santé et de l'éducation, soit :

- des groupes d'adultes présents dans les champs de l'alphabétisation, du social, de l'éducation permanente, de l'insertion socioprofessionnelle ;
- des élèves et étudiant·es des écoles du secondaire à partir de 14 ans et d'écoles supérieures (en particulier des filières de l'action sociale et de l'éducation) ;
- des équipes de professionnel·les ou volontaires travaillant dans le secteur du social et de la santé.

Contenu

- Une affiche en format 40 x 70 cm
- Un guide théorique et d'animation en format A4 de 23 pages

En téléchargement sur le site de Cultures&Santé :

- Les 5 illustrations des branches de la sécurité sociale
- Les 5 noms des organismes qui gèrent les branches :
INAMI / SFP / ONEM / FAMIFED / FEDRIS
- Les illustrations liées au financement de la sécurité sociale :
 - Les travailleurs et travailleuses
 - Les employeurs et employeuses
 - L'État
 - L'ONSS + les 3 illustrations d'euros

Utilisation

L'affiche peut être explorée en animation collective. Les éléments théoriques et les questions proposées dans ce guide peuvent servir de fil rouge à l'animation et susciter la réflexion du groupe.

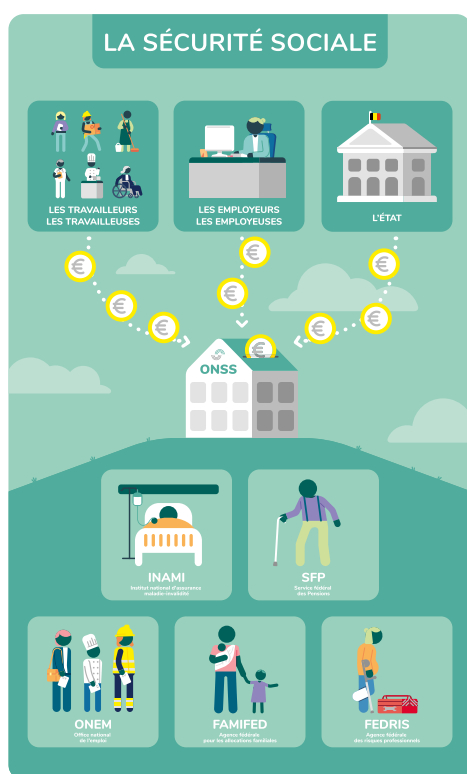
L'affiche pourra être exposée dans des salles d'attentes ou des lieux de passage d'organismes du secteur du social et de la santé (les maisons médicales, les services de mutuelles, les associations d'éducation permanente, de cohésion sociale et de promotion de la santé, les écoles, les maisons de quartier...). Elle pourra interpeller les personnes, les faire réfléchir un instant sur ce qu'est la sécurité sociale et la place qu'elle occupe dans notre société et dans notre quotidien.

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale en deux mots

La sécurité sociale est, avant toute chose, un système de **prise en charge solidaire** d'un certain nombre de **risques sociaux**. À cet effet, elle déploie ses grandes branches : l'assurance chômage, l'assurance accidents du travail, l'assurance soins de santé, les pensions, les allocations familiales. Elle assure une **protection** contre les aléas de la vie et promeut le **bien-être de la population**.

Le système de sécurité sociale en Belgique peut paraître complexe. Pourtant, c'est une institution fondamentale dans notre société qui reconnaît et garantit un certain nombre de droits.



Dans la suite de ce guide, nous avons décortiqué ce système en deux phases : son financement, d'abord et ensuite, ses diverses branches. Suivant le contenu de l'affiche de haut en bas, les éléments théoriques donnent des détails plus approfondis sur chacune des illustrations. Dans les explications qui suivent, nous nous basons sur le **régime des salarié-es** qui concerne le plus grand nombre de citoyens et citoyennes.

Il faut savoir que nous nous sommes basés uniquement sur le système de sécurité sociale et pas sur celui de la protection sociale qui regroupe de nombreux autres droits mais ne relèvent pas de la sécurité sociale (l'aide sociale, par exemple). Exception cependant, pour les allocations familiales dont la gestion ne dépend plus de la sécurité sociale fédérale mais nous avons fait le choix de garder cette branche pour permettre d'en parler et de réfléchir notamment sur les implications de la défédéralisation de la sécurité sociale. Il a été notamment inscrit dans la Constitution la garantie qu'un régime d'allocations familiales continue d'exister dans toutes les régions du pays, suite à la sixième réforme de l'État.

Son financement

Les cotisations patronales



Tous les employeurs et employeuses versent une cotisation pour chacun-e de leurs salarié-es. Dans le secteur privé, la cotisation patronale de base de la rémunération brute du ou de la salarié-e s'élève à 19,88% depuis le 1^{er} janvier 2018 pour le secteur marchand et les entreprises de travail adapté et à 24,92% pour le secteur non marchand². D'autres cotisations s'ajoutent à celles de base, ce qui équivaut à des cotisations patronales de 25% pour le marchand privé, à 32,40% pour le non-marchand privé³.

² *Tout savoir sur la sécurité sociale* (2022), SPF Sécurité sociale, p.22.

³ *Baisse générale du coût salarial*, in : Mesures d'emploi, Emploi et marché du travail, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les cotisations des travailleurs et travailleuses



Tous les travailleurs et travailleuses cotisent pour la sécurité sociale. Chaque mois, un prélèvement est effectué sur le salaire des travailleurs et travailleuses salariées. Cette cotisation représente plus ou moins 13,07 % du salaire brut (dans le secteur privé)⁴.

Intervention de l'État



L'État finance une part de la sécurité sociale. Ce financement se fait par subvention (un certain montant du budget de l'État est directement alloué à la sécurité sociale, sous la forme d'une dotation) et par ce qu'on appelle le financement alternatif, qui est un pourcentage prélevé sur un certain nombre d'impôts (taxe sur la valeur ajoutée (TVA), précompte mobilier, accises).

On se situe aujourd'hui, dans le régime des salarié·es, à peu près, 65% de cotisations pour 35% d'intervention de l'État.

L'Office national de sécurité sociale (ONSS)



L'Office national de sécurité sociale (ONSS) est l'organisme qui reçoit les cotisations (des travailleurs et travailleuses, des patrons et patronnes) et l'intervention de l'État (subventions de l'État, financement alternatif). Le montant global de l'ONSS est ensuite réparti entre les différentes branches de la sécurité sociale. La gestion du budget de l'ONSS se fait de manière globale, ce qui signifie que les montants alloués aux différentes branches de la sécurité sociale (Cf. infra) sont déterminés en fonction des besoins de trésorerie de ceux-ci. Cette gestion globale permet de mieux correspondre aux besoins des citoyen·nes. Outre la gestion globale, il y a une partie « hors Gestion globale » qui prend en compte d'autres dépenses : les vacances annuelles des ouvriers et ouvrières (ONVA), le Fonds de l'Amiante...

Les syndicats, les mutualités et les organisations patronales participent au processus de décision concernant les modalités du système, ce qui assure la représentation des intérêts de chacun et chacune.

⁴ Se reporter au guide *Tout savoir sur la sécurité sociale* (2022) du SPF Sécurité sociale pour plus de détails sur les cotisations.

Ses 3 régimes principaux

En Belgique, l'ensemble du système de sécurité sociale classique est réparti en plusieurs régimes dont les 3 principaux sont :

→ le régime pour les travailleurs et travailleuses salariées – ouvrier·ères et employé·es ;

→ le régime pour les fonctionnaires ;

→ le régime pour les travailleurs et travailleuses indépendantes.

Pour chaque régime de la sécurité sociale, il existe un organisme chargé de recevoir les cotisations. Les organismes sont :

→ l'**ONSS** (Office national de la sécurité sociale) qui perçoit les cotisations pour le régime des salarié·es et des fonctionnaires ;

→ l'**INASTI** (Institut national d'assurance sociale des travailleur·euses indépendant·es) qui perçoit les cotisations pour le régime des indépendant·es.

Ses branches

Chaque citoyen et citoyenne bénéficie des différentes prestations de la sécurité sociale selon ses besoins. Chaque branche de la sécurité sociale est gérée par un organisme de gestion :



Le Service fédéral des Pensions (SFP)

→ Les pensions

Le SFP paye les pensions de retraite (revenu perçu pour une période de travail antérieure) ainsi que les pensions de survie (revenu perçu pour une période de travail antérieure du conjoint décédé).



L'ONEM – Office national de l'emploi

→ Les allocations de chômage

L'ONEM via lequel le ou la citoyen·ne obtiendra un revenu de remplacement en cas de non-emploi involontaire, de pré-pension, d'interruption de carrière/ crédit-temps. Les paiements se feront par le syndicat du ou de la bénéficiaire ou par la CAPAC.



La FAMIFED – Agence fédérale pour les allocations familiales

→ Les allocations familiales

Les allocations familiales sont des allocations qui sont versées, chaque mois, aux parents afin de les soutenir dans les dépenses liées aux charges familiales et aux soins de leur enfant. C'est le **lieu de résidence** de l'enfant qui détermine quelle région versera son allocation familiale via des caisses dépendantes d'un organisme régional/communautaire : en Flandre, c'est Opgroeien (via Fons), à Bruxelles, c'est Iriscare (via Famiris), en Wallonie, c'est l'AVIQ (via Famiwal) et en Communauté germanophone, c'est le Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens (via Ostbelgienfamilie).

La FAMIFED (nom qui se retrouve sur l'affiche) a été créée pour permettre la transition entre l'organisme fédéral (anciennement appelé l'ONAFST) et les nouvelles entités organisées par les régions et communautés. En effet, la distribution des allocations familiales a été régionalisée (suite à la sixième réforme de l'État). Ce sont donc maintenant les régions qui gèrent les allocations familiales, elles reçoivent pour cela une dotation du Fédéral déterminée sur la base du nombre d'enfants de moins de 18 ans domiciliés dans la région concernée. Par souci de simplification, nous avons choisi de représenter la FAMIFED pour illustrer le système des allocations familiales dans son ensemble⁵.



La FEDRIS – Agence fédérale des risques professionnels

→ Les indemnités d'accidents du travail

En cas d'accident survenu sur le chemin du travail ou sur le lieu de travail même, la FEDRIS contrôle que le travailleur ou la travailleuse soit indemnisé-e par l'assurance de l'employeur ou de l'employeuse. Elle veille à ce qu'une allocation soit versée à la personne accidentée durant la période où elle est en incapacité de travail. Une allocation de remplacement est payée lors d'une incapacité permanente. Les employeurs et employeuses ont pour obligation de prendre une assurance contre les accidents de travail pour couvrir les travailleurs et travailleuses. Si cependant l'employeur·euse n'est pas en ordre, c'est FEDRIS qui indemnise alors les victimes.

→ Les indemnités des maladies professionnelles

La FEDRIS verse des indemnités de réparation des dommages résultant des maladies professionnelles (revenu de remplacement en cas d'invalidité temporaire ou permanente, recouvrement des soins de santé liés à la maladie professionnelle). Par exemple, les travailleurs et travailleuses exposés à des produits chimiques qui tombent malades (affaire de l'amiante).

Outre ses missions de contrôle et d'indemnisation, la FEDRIS fait de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (programmes de prévention de maux de dos, remboursement de certaines vaccinations...) et informe les victimes et leurs ayants droits.



L'INAMI – Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

→ L'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

L'INAMI via lequel le ou la citoyenne se fait rembourser une grande partie des soins de santé et obtient un revenu de remplacement en cas de maladie, invalidité ou congé de maternité (les paiements se feront le plus souvent par la mutuelle du bénéficiaire ou par la CAAMI – caisse auxiliaire d'assurance maladie invalidité – dans le cadre de statuts publics).



Il y aussi l'**ONVA (Office national des vacances annuelles)** mais celui-ci est différent des autres branches et son financement se situe en dehors de la gestion globale de la sécurité sociale. Il concerne les ouvriers et ouvrières du secteur privé et les artistes non-indépendant·es qui reçoivent de cet office leur vacances payées. Le pécule de vacances des employé·es est payé quant à lui directement par l'employeur·euse. En ce qui concerne les indépendant·es, ils ne perçoivent pas de pécule de vacances.

⁵ Vous trouverez un lien vers les sites des différents organismes régionaux et communautaires des allocations familiales dans « Ressources ».

Ses recettes et ses dépenses

L'ONSS **globalise** les moyens financiers alloués à la sécurité sociale des travailleurs et travailleuses (cotisations, subventions de l'État, financement alternatif) et les répartit entre les secteurs qui y ont droit. La répartition est effectuée en fonction de leurs besoins de **trésorerie**. Ces besoins sont calculés d'un côté, par **l'ONSS qui estime les recettes** et d'un autre côté, par **les institutions et organismes de la sécurité sociale qui estiment les dépenses**. Ces informations sont alors renvoyées au Comité de gestion de la sécurité sociale qui fournit chaque année un rapport au gouvernement fédéral sur la gestion financière globale de la sécurité sociale.

Les chiffres de 2022, présentés plus bas, concernant les recettes et les dépenses de la sécurité sociale sont encore provisoires (mais fidèles à la réalité budgétaire). Ils nous ont été communiqué par la direction Finance de l'ONSS.

De manière générale et simplifiée, en 2022, l'ONSS a perçu ⁶⁷ :

→ **67,8 milliards d'euros de cotisations sociales,**

→ **27 milliards d'euros de l'État dont 10 milliards d'euros par le biais du financement alternatif** (recettes de la TVA, des accises⁸ et des impôts).

Les recettes en 2022 sont donc estimées à **94,8 milliards** mais une partie d'entre-elles (11,4 milliards) est réaffectée dans d'autres secteurs (pensions des fonctionnaires, vacances annuelles des ouvriers et ouvrières salarié-es, fonds sociaux...). Il y a donc **83,4 milliards d'euros** qui sont consacrés aux branches de la sécurité sociale.

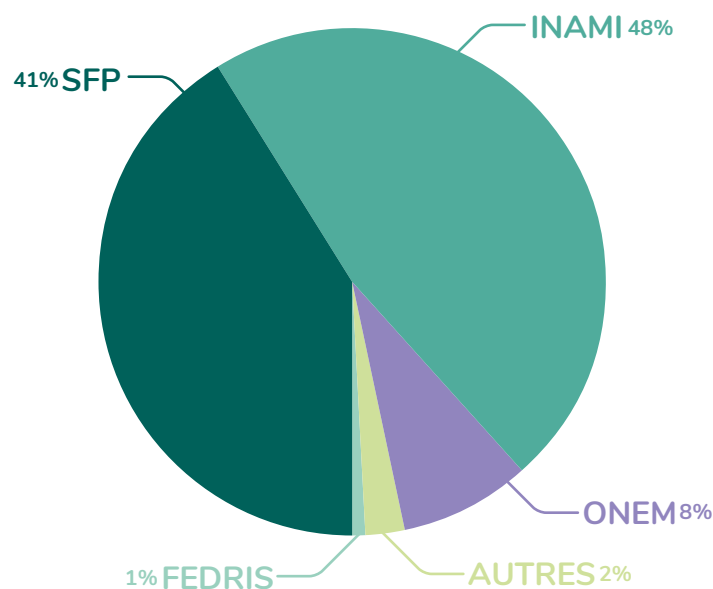
En 2022, les dépenses de la sécurité sociale se sont élevées à **83,4 milliards d'euros** pour la partie Gestion globale. Les trois plus importantes branches en termes de besoins et de dépenses sont les suivantes :

→ l'INAMI (branches indemnités et soins de santé confondues) à **39,6 milliards d'euros** ;

→ le Service Fédéral des Pensions à **34,3 milliards d'euros** ;

→ l'ONEM à **6,9 milliards d'euros**.

RÉPARTITION PROCENTUELLE DES BESOINS 2022



Le budget de la sécurité sociale est donc à l'équilibre. Cependant, ces chiffres n'illustrent pas tous les flux financiers qui entrent en compte, notamment ceux des fonds propres à chacune des branches. En effet, le financement des branches de la sécurité sociale repose également sur leur capacité de financement propre. L'ONSS finance la différence entre les besoins de chacune des branches et leur fonds propres pour pouvoir assurer leur dépense.

Il faut savoir que la branche allocation familiale « FAMIFED » n'entre plus dans la partie fédérale de la sécurité sociale. Elle est maintenant gérée par les régions et les communautés. C'est une dotation fédérale qui est versée aux régions et à la Communauté germanophone, ensuite redistribuée par des caisses régionales/communautaires. Le budget des allocations familiales ne passent donc plus par l'ONSS.

⁶ Chiffres de 2022 fournis par l'ONSS.

⁷ La protection sociale dans son ensemble n'est pas reprise ici (la partie « aides sociales »). Pour retrouver les chiffres de 2020 concernant celle-ci, reportez-vous au service public fédéral Sécurité sociale, « [Dépenses de protection sociale : chiffres 2020 et 'early estimates' 2021](#) ».

⁸ Le droit d'accise est un impôt indirect perçu sur la consommation par le biais de taxe notamment sur le tabac, l'alcool, le pétrole et ses dérivés.

CHIFFRES 2022

RECETTES

Ensemble des cotisations sociales perçues	67,8 Md
Dépenses hors périmètre gestion globale	
→ Fonds sociaux	-2,3 Md
→ Pensions fonctionnaires	-2,5 Md
→ Vacances annuelles - travailleurs ouvriers salariés	-4,8 Md
→ Pensions fonctionnaires communaux	-1,9 Md
→ Autres	-0,7 Md
Cotisations disponibles pour la gestion globale - travailleurs salariés	55,6 Md
Interventions de l'Etat	
→ Subvention générale	3 Md
→ Financement alternatif	10 Md
→ Mise à l'équilibre - budget des soins de santé	6,6 Md
Poste d'équilibre budgétaire	7,4 Md
Recettes diverses	0,8 Md
Recettes totales gestion globale	83,4 Md

DÉPENSES - PÉRIMÈTRE GESTION GLOBALE

SFP - pensions travailleurs salariés	34,3 Md
ONEM	6,9 Md
INAMI - secteur des indemnités	11,5 Md
INAMI - secteur des soins de santé	28,1 Md
FEDRIS - accidents et maladies professionnels	0,6 Md
Affectations spéciales	
→ Maribel social - emploi subsidié - secteur non marchand	1,4 Md
→ autres	0,6 Md
Dépenses totales gestion globale	83,4 Md

Qui a droit à la sécurité sociale ?

La sécurité sociale concerne toutes les personnes qui travaillent ou qui ont travaillé en Belgique ainsi que les personnes à leur charge (enfants et conjoint·e principalement).

Les personnes qui résident légalement sur le territoire belge mais qui n'y travaillent pas n'ont droit qu'aux services de la branche « Soins de santé ».

Les personnes sans-papiers qui résident en Belgique ne bénéficient que d'un droit aux soins de santé « urgents », appelé l'Aide Médicale Urgente.

Celles et ceux qui ne peuvent ouvrir de droits peuvent bénéficier de prestations d'aide sociale qui ne font pas partie de la sécurité sociale mais du principe de protection sociale. Il s'agit du **revenu d'intégration sociale** (versé par le centre public d'action sociale, CPAS), des **allocations aux personnes handicapées** (versées par le Service public fédéral Sécurité sociale), et de la **garantie de revenus aux personnes âgées** (GRAPA, versée par le Service fédéral des Pensions, SFP).

Son principe : la solidarité

Modèle

La sécurité sociale est un ensemble de mécanismes et d'institutions visant à garantir l'autonomie financière des citoyens et citoyennes. Elle garantit la protection sociale des citoyen·nes lorsqu'ils et elles sont confrontés à des risques sociaux.

Elle est basée sur le **principe de solidarité entre individus** afin d'anticiper les risques (maladies, accident, licenciement...) et de **promouvoir le bien-être de la population** (pension, soins de santé, vacances, allocations...). C'est un système moderne qui est un instrument efficace contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Cette solidarité s'organise entre les travailleurs, travailleuses et les chômeurs, chômeuses, les jeunes et les personnes âgées, les malades et les non-malades, les personnes ayant un revenu et les personnes sans revenu, les familles sans enfants et les familles avec enfants.

Cette solidarité est garantie parce que :

- les travailleurs et travailleuses cotisent proportionnellement à leur salaire ;
- la collectivité assure une grande partie du financement de la sécurité sociale ;
- les partenaires sociaux (syndicats, organismes d'assurance santé et organisations patronales) ont leur mot à dire sur les différents aspects du système.

Grace à la sécurité sociale, chaque individu peut bénéficier d'un **revenu de remplacement** en cas de perte de revenu du travail (chômage, incapacité, retraite), d'un **complément de revenu** pour assurer des charges sociales supplémentaires (l'éducation des enfants ou les frais médicaux, par exemple) et de **prestations d'aides**.

La sécurité sociale assure une **stabilité de vie** aux individus. Plus la sécurité sociale est financée, plus elle est performante et réduit les inégalités sociales et de santé entre les groupes sociaux.

Son origine : la lutte sociale

Au 19^e siècle, l'industrialisation se développe en Belgique. La journée de travail dure souvent **12h**, les conditions sont dures, les accidents sont réguliers à cause des rythmes exigés par les machines. Les salaires sont trop bas, ils ne suffisent pas pour vivre dignement ce qui explique qu'on fasse travailler les enfants dès l'âge de 6 ans. Les ouvriers et ouvrières vivent dans des logements insalubres et l'hygiène n'est pas accessible. Les maladies sont courantes et la vieillesse ou le décès entraînent de graves pertes de revenu pour les travailleurs et travailleuses. Face à cette marche forcée vers la « modernité », les ouvriers et ouvrières s'entraident (en créant des caisses de secours mutuel) et s'organisent pour dénoncer l'omnipotence du patronat et l'absence d'intervention de l'État. Deux moments-clés sont à retenir :

- les grèves de **1886** à Liège et à Charleroi : arrêts de travail, émeutes et actions directes. Cela aboutira à une commission d'enquête sur les conditions de travail ainsi que plusieurs lois sociales (congé de maternité, réglementation du travail des enfants...);

→ la grève générale de **1936** : dans un contexte européen de révolte (Front Populaire en France et en Espagne), les revendications de la grève seront en grande partie accordées : salaire minimal, 6 jours de congés payés, 40 heures de travail dans les entreprises dangereuses et insalubres et liberté syndicale.

Pendant la 2^e guerre mondiale, une position importante va être prise par le gouvernement en exil : le jour où le pays sera libéré, il faudra absolument éviter les tensions sociales. Des représentants des patrons et des travailleurs et travailleuses vont se réunir dans la clandestinité pour préparer la reconstruction du pays. Ces réunions, sous l'égide de représentants du gouvernement, vont donner lieu, à la fin de la guerre, à un document que l'on appelle le **Pacte social**.

Ce pacte social est important sur divers plans : il va contenir toute une série de réformes avantageuses pour les travailleurs (dans une moindre mesure pour les travailleuses) en **termes de salaire**, de **réduction du temps de travail**, de **relation au sein de l'entreprise** avec comme contrepartie la paix sociale pour reconstruire le pays. La première chose qui va être votée c'est **la sécurité sociale obligatoire**.

En **décembre 1944**, sont créées la **sécurité sociale obligatoire** et l'organisme qui aura la charge de sa gestion, l'Office national de la sécurité sociale (ONSS).

La sécurité sociale : un système d'avenir ou en péril ?

SÉCURITÉ SOCIALE⁹

- Tous les travailleurs et toutes les travailleuses cotisent pour tous·tes
- On cotise proportionnellement à notre revenu
- Tout le monde est accepté
- Le but est la protection sociale
- Gérée par l'État (ONSS)
- La sécurité sociale protège tout le monde selon ses besoins

ASSURANCE PRIVÉE

- Chacun·e cotise pour soi
- Les cotisations diffèrent en fonction du risque ou de la personne
- Peut refuser d'assurer certaines personnes
- Le but est de faire du profit
- Gérée par des entreprises privées
- Plus la cotisation est importante, plus la protection est grande

Si l'on passe d'un système de sécurité sociale à un modèle d'assurance privée, la sécurité apportée en cas de maladie ou de chômage ne serait plus garantie pour tout le monde. Toute une partie de la population ne parviendrait pas à couvrir les dépenses en cas d'imprévu et à faire face au coût de la vie. Dans ce type de modèle, le risque de tomber dans la pauvreté serait beaucoup plus élevé et les inégalités sociales plus importantes. Cela coûterait, au final, beaucoup plus cher à la société en termes de dépenses en soins médicaux, de gestion de programmes d'urgence (ex. : hébergements temporaires s'il y a plus de personnes sans-logement et/ou en incapacité de payer un loyer). C'est pourquoi le **rôle de la sécurité sociale est fondamental**. L'objectif sociétal poursuivi par la sécurité sociale est celui de l'**équité** et de l'**égalité** contrairement aux assurances privées, qui visent principalement la rentabilité.

Cependant, on s'aperçoit qu'il y a une remise en cause de la sécurité sociale de plus en plus forte, notamment au travers de son financement.

La sécurité sociale coûte-t-elle trop cher ?

Historiquement, la sécurité sociale était financée en grande partie par des cotisations sociales provenant des travailleurs et travailleuses, d'un côté, et du patronat, de l'autre. Avec le temps, l'État s'est imposé de plus en plus dans ce financement¹⁰. Cet investissement de l'État a permis de combler les besoins en termes de recette de la sécurité sociale. Or, selon les gouvernements, cet investissement peut varier voire être conditionné ce qui peut mettre en péril le système même.

⁹ *La sécu, c'est quoi ?*, site internet, Latitude Jeunes, 2020.

¹⁰ Louise Lambert, *Les enjeux du financement de la sécu*, in : Santé conjugulée, n°96, septembre 2021.

En effet, depuis les années 1980, les gouvernements successifs ont revu les budgets alloués à la sécurité sociale en proposant des réductions de cotisations patronales. Dans les années 1990, un nouveau financement est venu s'ajouter : **le financement alternatif** qui est un transfert de recettes fiscales (TVA notamment). Il a pour but de combler les réductions de cotisations qui représentent une baisse importante des recettes de la sécurité sociale. Puis, il y a eu la **dotation d'équilibre** qui est censée équilibrer le budget de la sécurité sociale.

L'idée derrière la baisse des cotisations pour les entreprises est que celles-ci pourront embaucher plus de travailleurs et travailleuses qui à leur tour cotiseront pour la sécurité sociale. Dans les faits, ce genre de mesure reste de l'ordre du pari car on ne peut pas prédire que les entreprises embaucheront plus et même si elles le font, ce n'est pas nécessairement lié à la réduction des cotisations (évolution de la société et du marché de l'emploi par exemple) et il faut également analyser le type d'emploi qui est créé (bas salaires ou haut salaires n'impliquent pas les mêmes cotisations).

Le **tax shift** est un exemple de réduction de cotisation mise en place sous le gouvernement Michel en 2015. Quelques années après l'implémentation du tax shift, on s'est aperçu qu'il n'y a pas eu la création d'emploi espérée ce qui a entraîné une perte de recette pour la sécurité sociale¹¹ : « autrement dit, il serait illusoire de vouloir affirmer que le tax shift se finance de lui-même grâce aux créations d'emplois »¹².

Donc, on remarque que le financement de la sécurité sociale est soumis à des **coupes budgétaires** et des **économies** décidées par les gouvernements qui, ce faisant, la fait tomber dans un cercle vicieux de **sous-financement** et donc de **potentiels déficits**. De là, est née l'idée du « **trou de la sécu** » avec un message fort véhiculé et répété par les politiques et les médias : la sécurité sociale dé-

pense trop, ce qui engendre un déficit. Le renversement du problème devient un élément de communication : ce ne serait pas la sécurité sociale qui serait sous-financée mais les dépenses qui sont trop importantes voire non-nécessaires. En ce sens, en 2017, la dotation d'équilibre a été revue pour permettre de **conditionner**, ou « responsabiliser », les dépenses de la sécurité sociale. **Adapter les dépenses aux recettes plutôt qu'aux besoins, devient la logique de financement**¹³.

« D'après Julien Duval, auteur de l'ouvrage *Le mythe du trou de la Sécu* (Raisons d'agir, 2007), cette présence dans les médias et les discours politiques, davantage en France d'ailleurs – son territoire d'analyse – qu'en Belgique, a participé à « *la représentation, aujourd'hui enracinée dans l'inconscient politique, selon laquelle la sécurité sociale serait une institution économiquement fragile* ». **Elle a aussi encouragé, explique l'auteur, « le point de vue libéral à s'imposer dans les têtes »**. Pour le sociologue, l'évocation constante du trou – et ses appels à faire des économies pour le résorber – nous détourne du réel problème : **le besoin de financement** »¹⁴. Pourtant et pour reprendre les mots de l'administrateur général de l'ONSS, « pendant les différentes vagues du coronavirus, les parapluies de la Sécurité sociale nous ont protégés des graves conséquences financières de l'épidémie »¹⁵, ce qui nous démontre, encore une fois, son caractère fondamental et résolument performant.



Amsab-Institut d'Histoire Sociale, Grève générale de 1936 à Gand

¹¹ *Le tax shift du gouvernement crée trop peu d'emplois à un coût trop élevé*, CGSLB, 27 septembre 2018.

¹² Jean-Paul Bombaerts, *Les effets retour du tax shift sont largement surestimés*, in : L'Echo, 11 septembre 2018.

¹³ Julien Winkel, *Une sécurité sociale bientôt sous-financée ?*, in : Alter échos, n°447, 5 juillet 2017.

¹⁴ Manon Legrand, *Le « trou » de la Sécu, un mot creux*, in : Alter échos, n°447, 4 juillet 2017.

¹⁵ Koen Snyders, administrateur général de l'ONSS, Rapport annuel 2021.

Regard sur quelques enjeux

La santé

Les dépenses en santé sont souvent pointées du doigt avec l'idée qu'il faudrait les réduire pour faire des économies. Pourtant, si l'on compare « le niveau de dépense de santé par pays avec le niveau d'espérance de vie, concept étroitement lié à la santé, on observe des différences énormes. L'exemple le plus frappant est certainement celui des États-Unis, qui dispose d'un des systèmes de santé les plus libéralisés au monde, où le niveau de dépenses de santé est le plus élevé (16,4% de dépenses totales de santé dans le PIB contre 10,2% en Belgique), alors que **l'espérance de vie à la naissance** est, aux États-Unis, **inférieure** à celle de la plupart des pays européens (78,4 ans contre 80,7 ans en Belgique). Dans ce pays, **environ 36% des dépenses de santé** sont payées via des **assurances privées** et 12% directement par les patients et les patientes. Cela tranche avec un pays comme la **Belgique** dont seulement **6% des dépenses de santé** sont couvertes par **l'assurance privée** (principalement des assurances [facultatives] « hospitalisation » commerciales et mutualistes). La plus grande partie des dépenses font partie du système de la sécurité sociale et transitent par les mutualités. Les coûts de gestion de ces dernières sont souvent critiqués par les défenseurs du libre marché. Une analyse fouillée montre qu'en réalité, **les frais de gestion des mutualités sont plutôt modérés**, puisqu'ils s'élèvent à moins de **3,3%**. Tandis que du côté des **assurances privées**, les frais de gestion avoisinent souvent les **20%** »¹⁶.

Le statut de cohabitant·e

Le statut de cohabitant·e a été introduit en 1981 afin de réaliser des **économies dans les allocations de chômage**. Du fait que des personnes cohabitent, elles perçoivent un **montant plus faible d'allocation** que si

elles vivaient toutes seules. En effet, l'idée derrière la mise en place de ce statut est de dire que des personnes vivant **sous le même toit** ont moins de frais qu'une personne seule. Cela suppose que les personnes, parce qu'elles habitent ensemble, partagent non seulement les frais mais aussi les ressources. Dans cette optique, les allocations de chômage, l'assurance maladie-invalidité mais aussi les aides sociales, telles que le revenu d'intégration sociale, la garantie de ressources aux personnes âgées [GRAPA] sont attribuées en fonction de son statut (isolé·e ou cohabitant·e) indépendamment du fait que les personnes aient cotisé chacune de leur côté pour la sécurité sociale. Ce statut entraîne un certain nombre d'**inégalités** qui touchent plus singulièrement les **femmes**. Ce sont elles qui interrompent le plus souvent leur carrière pour s'occuper des enfants ce qui impacte directement l'allocation de chômage qu'elles perçoivent : « De façon générale, il apparaît que les femmes, notamment à cause de leur position sur le marché du travail et de leurs choix familiaux, ont plus de risques de se retrouver dans une position de **dépendance financière** envers leur partenaire. Le statut cohabitant renforce ce phénomène »¹⁷. De plus, l'instauration de ce statut a amené également des



intrusions graves dans la vie privée et l'intimité des personnes pour des raisons de contrôle.

C'est pourquoi, un certain nombre d'associations exigent la fin de ce statut qui contrevient aux droits automatiques et élémentaires de la sécurité sociale. Elles rappellent que la sécurité sociale est une **protection collective** qui garantit des **droits individuels**.

« Les associations de lutte contre la pauvreté mettent au jour **l'appauvrissement** que le statut de cohabitant provoque sur des situations de précarité déjà problématique. L'État va chercher un morceau d'un revenu de vie émanant d'un statut social ou d'allocations eux-mêmes en dessous du seuil de pauvreté ; dans la poche de gens qui n'ont pas de ressources pour vivre dignement »¹⁸.

¹⁶ Jean Hermesse et Jonathan Bouvy, *Parce que la santé n'est pas une marchandise*, in : Politique, n°101, septembre 2017.

¹⁷ *Statut cohabitant : à quand la fin ?*, Action Vivre Ensemble, analyse, janvier 2022.

¹⁸ Christine Mahy, Réseau Wallon de lutte contre la Pauvreté, in: Jean Hermesse et Jonathan Bouvy, op.cit., p.4.



Un système fédéral en voie de scission ?

La sécurité sociale est toujours, en grande partie, une **compétence fédérale**. Cependant, depuis la 6^e réforme de l'État (2011-2014), des matières et des institutions ont été transférées partiellement ou complètement aux régions et aux communautés. C'est le cas de l'INAMI et de l'ONEM de manière partielle et des allocations familiales devenues, elles, totalement communautaires avec un financement assuré par les communautés et régions¹⁹. Ce passage du fédéral au régional et communautaire (ou défédéralisation) interroge et notamment si cela s'étend, dans le futur, à un transfert total des compétences de la sécurité sociale comme certains partis flamands le demandent. En effet, on assiste à une volonté de plus en plus forte depuis les années 1980 du côté des politiques flamands à s'approprier de manière autonome les branches de la sécurité sociale²⁰. L'un des arguments avancés pour aller dans ce sens est celui des dépenses de la sécurité sociale, plus grande du côté wallon que du côté flamand²¹. Cependant, cela n'a pas toujours été le cas ; historiquement c'était l'inverse qui se produisait lorsque la Wallonie industrielle prospérait. Or, la logique de la sécurité sociale n'est pas basée sur la solidarité entre régions mais sur une **solidarité entre travailleurs et travailleuses et pensionné·es, personnes en incapacité de travail, au chômage... quelle que soit leur localisation géographique**.

Un autre argument, plus récent, est celui de l'efficacité des politiques mises en œuvre par les régions/communautés : « les nationalistes propagent depuis des décennies le slogan "ce que nous faisons nous-mêmes, nous le faisons mieux"²². Ainsi, chaque région/communauté développerait son propre système de sécurité sociale qui serait soit complémentaire au fédéral soit complètement autonome²³.

Or, un risque que l'on peut pressentir dans cette défédéralisation de la sécurité sociale repose sur la possibi-

lité qu'il y ait de grandes disparités entre les territoires dans leur manière de gérer leur sécurité sociale entraînant et renforçant les inégalités sociales et de santé.

Par exemple, il se pourrait qu'un·e belge vivant en Flandre n'ait pas accès à la même sécurité sociale qu'un·e belge vivant en Wallonie avec des critères différents d'obtention de droits, d'allocations, d'indemnités... En effet, on peut imaginer que d'une région à l'autre, d'une communauté à l'autre :

- les **cotisations** soient différentes avec d'un côté des cotisations proportionnelles à son niveau de revenu (ce qui est le cas du système fédéral actuel) et d'un autre, une somme fixe et identique pour tout le monde quel que soit son niveau de revenu (ce qui pourrait prendre la forme d'une taxe, par exemple la TVA qui est payée par tout le monde de la même manière quel que soit son revenu) ;
- les **sommes allouées/versées (pensions, allocation chômage, soins de santé...)** dépendent de logiques divergentes : une logique où les personnes reçoivent une somme en fonction de leurs besoins et une autre où tout le monde reçoit la même somme en fonction d'un seuil.
- la **gestion** des systèmes de sécurité sociale ne s'opère plus sur la même base avec l'association des partenaires sociaux d'un côté (ce qui est le cas du système fédéral) et d'un autre, l'association de partenaires commerciaux (privilégiée par rapport aux partenaires sociaux).

Selon le professeur de droit, spécialiste de la sécurité sociale, Daniel Dumont, l'adage qui anime la sécurité sociale : « de chacun ses moyens, à chacun selon ses besoins » pourrait radicalement changer en fonction des systèmes prônés et mis en œuvre dans chaque territoire²⁴.

¹⁹ La sixième réforme de l'État, in : belgium.be

²⁰ Daniel Dumont, *La sécurité sociale et la sixième réforme de l'État : rétroactes et mise en perspective générale*, in : Revue belge de sécurité sociale - 2^e trimestre 2015, pp.175-226., p.189.

²¹ Aurélie Decoene, *Plus d'unité, pour la santé c'est bon pour la santé*, in : Lava, 18, 2021, pp.10-25, p.14.

²² Ibid., p.14.

²³ Ibid., p.15.

²⁴ Daniel Dumont, op.cit., p.223-224.

Le vieillissement de la population

La tendance démographique actuelle est à celle du vieillissement de la population. Avec l'espérance de vie qui s'est améliorée et une baisse de la natalité, il y a de plus en plus de personnes retraitées. Le secteur des pensions est le plus important dans la sécurité sociale, il convient donc de prendre en compte cette évolution pour pouvoir continuer à financer cette branche à hauteur des besoins. Les dernières mesures politiques ont penché pour un allongement de l'âge de départ à la retraite (67 ans en 2030) car « puisqu'on vit plus longtemps on doit travailler plus longtemps » sinon l'équilibre du système de la sécurité sociale serait en péril.

Cependant, si on envisageait d'autres solutions, on pourrait **réduire les inégalités sociales et de santé** (au lieu de les renforcer avec les mesures actuelles²⁵). Par exemple, on pourrait augmenter le nombre de travailleurs et travailleuses en **régularisant toutes les personnes sans-papiers** sur le territoire. Beaucoup de ces personnes occupent déjà des emplois dont la rémunération échappe au système économique légal. Si elles étaient reconnues comme des travailleurs et travailleuses légaux, leurs cotisations seraient comptabilisées dans la sécurité sociale. On pourrait également **diminuer collectivement le temps de travail** sans perte de salaire et embaucher plus de travailleurs et travailleuses et réduire ainsi les coûts liés au chômage.

Comment refinancer la sécurité sociale ?

Le travail n'est pas la seule option pour financer le système, d'autres choix peuvent être fait : à elle seule la **lutte contre la fraude et l'évasion fiscales** permettrait de refinancer le secteur des pensions (Cf. ci-dessous).

Il ne s'agit pas ici de nier l'augmentation des dépenses de la sécurité sociale (selon la conjoncture économique,

²⁵ Rappelons que : « [...] les personnes occupant des professions peu valorisées, plus souvent éreintantes physiquement, sont aussi celles qui présentent la mortalité la plus haute, et inversement. », dans Joël Girès, *Le travail c'est la santé ? (pas pour tout le monde). Écarts de mortalité entre professions en Belgique*, in : Observatoire belge des inégalités.be, 21 mars 2023.

²⁶ Comment les Belges sont-ils devenus encore plus riches en 2021 ?, in : La Libre Eco, 14 juillet 2021. En outre, selon le dernier rapport d'Oxfam, au cours des deux dernières années, en Belgique, les 1% les plus riches possèdent près d'un quart de toutes les richesses du pays, soit plus que 70% de la population nationale. In : *Forum de Davos : les 1% les plus riches ont capté près de deux fois plus de richesses que le reste du monde au cours des deux dernières années*, Communiqué de presse, Oxfam, 13 janvier 2023.

le vieillissement de la population, une épidémie mondiale...) mais il faut également prendre en compte que la richesse produite est aussi en hausse²⁶ et qu'une partie de celle-ci échappe (l'évasion et la fraude fiscales, par exemple) à l'impôt et n'est donc pas redistribuée (dû à un désintérêt politique).

De plus, les réductions de cotisation auprès des entreprises, justifiées par la possibilité de création d'emplois ne fonctionne pas comme prévu. En effet, les entreprises ne jouent pas forcément le jeu (licenciements importants, recours à des externes plutôt que d'embaucher des salarié·es, par exemple).



L'évasion fiscale

L'évasion fiscale recouvre l'ensemble des comportements des particuliers ou des entreprises qui visent à réduire le montant des impôts qu'ils doivent normalement payer. Cela peut prendre la forme de l'envoi d'argent issu d'une activité économique dans un pays vers un autre où le taux d'imposition est très faible. On appelle ce type de pays : **un paradis fiscal** (par exemple, le Panama ou les Bahamas).

En 2020, les sociétés belges ont effectué des paiements vers les paradis fiscaux pour un total de **383 milliards d'euros**, soit l'équivalent de 75% de la richesse annuelle totale produite en Belgique²⁷.

En Belgique, un rapport estime que le **manque à gagner** engendré par **l'évasion fiscale** pour les caisses de l'État s'élève chaque année à près de **30 milliards d'euros**²⁸.

La fraude fiscale

La fraude fiscale est la violation d'une ou plusieurs règles dans le but de payer moins d'impôts. C'est donc le fait pour une entreprise ou un particulier de **contourner la législation fiscale de manière illégale**.

Il est impossible de chiffrer précisément son ampleur mais des estimations existent. Environ **7 milliards d'euros par an**, selon la Banque Nationale de Belgique ; **10 milliards**, selon l'Inspection Spéciale des Impôts ; **20 milliards**, selon le Réseau pour la Justice Fiscale ; et **30 milliards**, selon John Crombez, l'ancien secrétaire d'État à la lutte contre la fraude fiscale et sociale.²⁹

À titre de comparaison, en 2021 la lutte contre **la fraude sociale** a rapporté **342,252 millions d'euros**. En effet, la fraude aux cotisations de sécurité sociale a représenté le montant le plus important (110,633 millions), devant la fraude aux prélèvements automatiques (39,769 millions), l'obligation de retenue pour les dettes sociales (33,280 millions) et le travail non déclaré (31,697 millions)³⁰.

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscales devrait donc être autant investie (en moyens humains et financiers) que la lutte contre la fraude sociale et pourtant, ce n'est pas le cas. Les gouvernements belges manqueraient-ils de volonté politique ? Quels intérêts les gouvernements protègent-ils en laissant de côté cette lutte, pourtant pourvoyeuse de recettes importantes pour l'État ?

« La Belgique est une très mauvaise élève en matière de justice fiscale. Pourquoi ? Parce que la progressivité de l'impôt, règle de base de la fiscalité, est devenue toute relative. Parce qu'il n'y a pas de globalisation des revenus qui permettrait aux détenteurs de capitaux de payer leur part d'impôt à la hauteur de celle des salariés. Parce qu'il n'y a pas d'impôt sur les patrimoines, qui ne cessent de gonfler. Parce que rien n'est fait pour lutter contre la grande fraude fiscale. Parce que l'évasion fiscale est un véritable hold-up sur l'argent de la collectivité. Mais aussi, parce que le secret bancaire et l'absence de cadastre des fortunes empêchent de connaître les revenus et la fortune des "épaules les plus larges"... et donc empêchent de mettre en œuvre de manière équitable tout ce qui précède : **une réelle progressivité de l'impôt, la globalisation des revenus, l'impôt sur la fortune, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales** »³¹.

²⁷ Philippe Lamberts, Cécile Cornet, *Évasion fiscale : un scandale belge (carte blanche)*, in : Le Vif, 6 octobre 2022.

²⁸ Gen Ueda, *L'évasion fiscale mérite une réaction plus violente que l'indignation verbale*, in : Vice, 20 janvier 2022.

²⁹ Clément Dechamps, Laura Krings, *La fuite. Enquête sur la lutte contre la fraude fiscale en Belgique*, in : Alter échos.be, juillet 2019.

³⁰ *La lutte contre la fraude sociale a rapporté 342 millions d'euros en 2021*, in : RTBF, 18 mars 2022.

³¹ *Justice fiscale : la grande imposture**, in : Contrastes, n°196, janvier-février 2020, p.2.

LA SÉCURITÉ SOCIALE EN ANIMATION

Nous vous proposons d'aborder le sujet de la sécurité sociale en animation collective au départ de deux manières différentes : en grand-groupe ou en sous-groupe. En fonction du niveau de compréhension du français du groupe, nous invitons l'anim· à travailler les mots de vocabulaire tels que « cotisation » ou encore « financement » pendant l'animation.

En grand-groupe, vous pouvez vous orienter vers la série de questions ci-dessous.

- *À votre avis, comment vivait la population belge il y a 100 ans ? Comment était organisée la société ? Et de quelle manière la population faisait-elle pour subvenir à ses besoins ?*
- *Pour vous, c'est quoi la sécurité sociale ?*
- *À votre avis, comment est financée la sécurité sociale ?*
- *Qui cotise ? Et pourquoi paye-t-on des cotisations sociales ?*
- *Est-ce que tout le monde y a droit ?*
- *Combien a-t-elle de branches ? Quelles sortes d'allocations la sécurité sociale redistribue-t-elle ?*

Vous montrez ensuite l'affiche et présentez le système de la sécurité sociale en vous aidant des éléments théoriques du guide.

Une fois que l'affiche a été explorée, vous pouvez réfléchir ensemble aux éléments de contexte liés à la sécurité sociale. Vous vous reporterez à la partie théorique de ce manuel pour approfondir les réponses du groupe si nécessaire.

- *Selon vous, la solidarité, c'est...*

→ *Comment s'est construite la sécurité sociale ? Depuis quand elle existe en Belgique ?*

→ *Qu'est-ce qui la différencie d'un système d'assurance privée ?*

→ *Connaissez-vous d'autres systèmes ?*

→ *Connaissez-vous des réformes de la sécurité sociale qui ont été mises en place par les gouvernements ?*

→ *Pensez-vous que la sécurité sociale conquise par le passé est en danger aujourd'hui ? Pourquoi ?*

→ *Qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans le système de sécurité sociale ? Et comment ?*

→ *Quel système verriez-vous pour les générations futures ?*

En sous-groupes, vous pouvez aborder la sécurité sociale au départ des illustrations de l'affiche et amener le groupe à construire sa propre affiche. Certaines des étapes peuvent être regroupées ou sautées en fonction du temps disponible à l'animation.

Avant l'animation, téléchargez les illustrations sur le site de Cultures&Santé et imprimez :

→ les 5 illustrations des branches de la sécurité sociale ;

→ les 5 noms des organismes qui gèrent les branches : INAMI / SFP / ONEM / FAMIFED / FEDRIS

→ les illustrations liées au financement de la sécurité sociale : les travailleurs et travailleuses / les employeurs et employeuses / l'État / l'ONSS ainsi que les 3 illustrations d'euros.

Déroulement

1 Faites 5 sous-groupes (s'il n'y a pas assez de participant·es, faites minimum deux sous-groupes et distribuez plusieurs illustrations).

2 Distribuez à chacun·e une illustration correspondant aux différentes branches de la sécurité sociale.

3 Chaque sous-groupe découvre son illustration et tente de répondre à la question suivante :

→ *Qu'est-ce que votre illustration représente ?*

→ *Quel besoin identifiez-vous pour votre personnage ?*

4 Chaque sous-groupe présente son illustration. En fonction des réponses, vous pouvez orienter la discussion avec les questions suivantes :

→ *De quelles aides ces personnes peuvent-elles bénéficier ?*

→ *Quel est le lien entre votre illustration et la sécurité sociale ?*

Demandez aux participant·es de citer les différents aspects de la sécurité sociale par lesquels ils et elles sont concernées dans leur quotidien.

5 Donnez une définition de la sécurité sociale et demandez aux participant·es de réagir :

La sécurité sociale est un ensemble de mécanismes et d'institutions qui vise à garantir l'autonomie financière des citoyens et citoyennes. Elle garantit la protection sociale des citoyen·nes lorsqu'ils et elles sont confrontés à des risques sociaux.

6 Posez ensuite sur la table les noms des différents organismes et demandez à chaque sous-groupe de choisir celui qui correspond à son illustration.

7 Une fois que tous les sous-groupes ont choisi un organisme, un tour de table est lancé pour expliquer le choix.

Selon les réponses du groupe, expliquez chacun des organismes en vous aidant du guide pp.3-5.

8 Demandez ensuite au groupe :

→ *Quelles sont les branches les plus importantes en termes de besoin et de dépense ?*

→ *À votre avis, combien de pourcents ces branches représentent-elles ?*

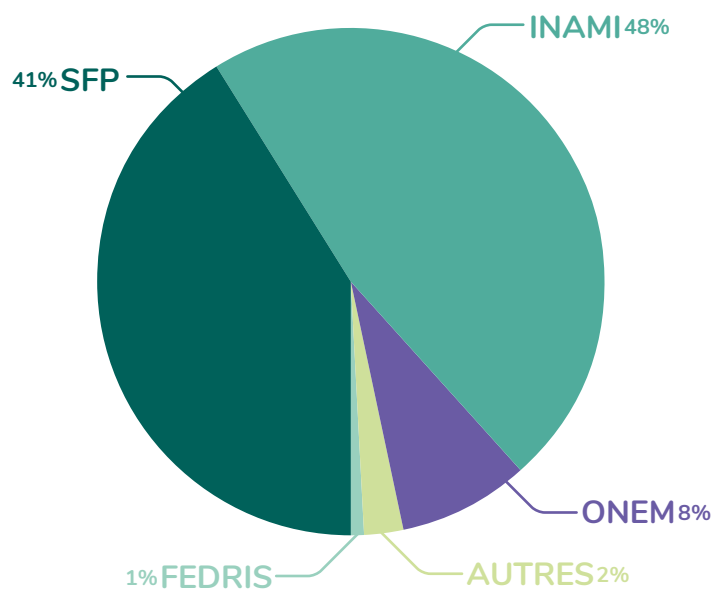
→ *Est-ce que ça vous étonne ?*

Vous pouvez donner les chiffres représentant les 3 branches les plus importantes et les inviter à réagir aux chiffres.

INAMI : remboursement des soins de santé et paiement d'indemnités (arrêt maladie, congé de maternité...) > **39,6 milliards €**

SFP : pension de retraite > **34,3 milliards €**

ONEM : allocation de chômage, de prépension, d'attente et pause carrière > **6,9 milliards €**



9 Posez ensuite la question suivante (vous pouvez également choisir de la poser après le travail sur le financement) :

→ *Est-ce que tout le monde a droit à la sécurité sociale ?*

En fonction des réponses, complétez en vous aidant des éléments page 8.

10 Distribuez à chaque sous-groupe les illustrations qui représentent « Les travailleurs et travailleuses » / « Les employeurs et employeuses » / « L'État » / « L'ONSS » et les cotisations (euros).

11 Demandez aux sous-groupes, dans un premier temps de réfléchir à ce que ces illustrations représentent et, dans un deuxième temps, de les agencer pour leur donner du sens. Après un temps, tous les sous-groupes sont invités à présenter leur réflexion.

Selon les réponses, donnez le nom de chacune des illustrations et donnez des explications sur le financement en s'aidant des pages 3-4.

12 Distribuez ensuite les noms des illustrations en version papier (« Les travailleurs et travailleuses » / « Les employeurs et employeuses » / l'État / L'Office national de la sécurité sociale ») à chaque sous-groupe.

13 Distribuez toutes les illustrations « branche de la sécurité sociale » et les noms des organismes à chaque sous-groupe et demandez-leur :

→ *Si vous deviez expliquer ce qu'est la sécurité sociale à une personne qui ne connaît pas du tout ce système comment placeriez-vous toutes ces illustrations ?*

Chaque sous-groupe replace les différents éléments à sa manière.

14 Un tour de table est lancé, chaque sous-groupe se déplace autour du sous-groupe qui a la parole pour voir son agencement des illustrations.

15 Dévoilez ensuite l'affiche en précisant qu'il s'agit d'un agencement classique de la sécurité sociale et que d'autres façons peuvent tout aussi bien l'expliquer.

16 Revenez sur la naissance de la sécurité sociale en Belgique et demandez au groupe :

→ *À votre avis, comment est née la sécurité sociale en Belgique ? À quelle date ?*

En fonction des réponses, donnez des éléments historiques p.8.

17 Sur l'affiche, pointez la partie financement et en particulier les euros et demandez :

→ *À votre avis, si un des 3 groupes cotise moins, qu'est-ce qui peut se passer pour le système de la sécurité sociale ?*

→ *Est-ce que vous connaissez des réformes qui ont abouti à des changements en termes de financement de la sécurité sociale ?*

En fonction des réponses, complétez avec les pages 9 à 10.

18 Demandez au groupe :

→ *À votre avis, quelles sont les différences entre la sécurité sociale et un système basé sur des assurances privées ?*

→ *Connaissez-vous d'autres systèmes similaires à la sécurité sociale ?*

Pour compléter les réponses, référez-vous aux pages 9 à 11.

19 Pour conclure, demandez aux participant-es leur réflexion sur la sécurité sociale en tant que système :

→ *Pensez-vous que la sécurité sociale conquise par le passé est en danger aujourd'hui ? Pourquoi ?*

→ *Qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans le système de sécurité sociale ? Et comment ?*

→ *Quel type de système verriez-vous pour les générations suivantes ?*

Vous pouvez donner des éléments de réflexion en vous aidant des pages 9 à 14.

RESSOURCES

Pour des questions concernant les branches de la sécurité sociale :

Le SPF sécurité sociale :
socialsecurity.belgium.be

La FEDRIS :
fedris.be

L'ONEM :
onem.be

L'INAMI :
inami.fgov.be

Le SFP :
sfpd.fgov.be

La FAMIFED :
famifed.be

→ en Région de Bruxelles-Capitale :
Famiris la caisse d'allocations familiales
à Bruxelles [Famiris.brussels](https://famiris.brussels)

→ en Communauté flamande :
Vlaams Agentschap Uitbetaling Groeipakket
fons.be

→ en Wallonie :
la caisse publique d'allocations
familiales en Wallonie famiwal.be

→ en Communauté germanophone :
Ministerium des Deutschsprachigen
Gemeinschaft Belgiens, Fachbereich Familie
und Soziales ostbelgienfamilie.be

Pour des questions concernant le financement et les dépenses de l'ONSS :

ONSS :
onss.be

Pour des questions concernant des droits :

Retrouvez les brochures de l'Atelier des droits sociaux sur des droits (et des non-droits) en matière de logement, de travail, de sécurité sociale et d'aides du CPAS. L'atelier des droits sociaux tient aussi des permanences juridiques.
ladds.be

Retrouvez les principaux syndicats :

La CSC (syndicat chrétien) :
lacsc.be

La FGTB (syndicat socialiste) :
fgtb.be

La CGSLB (syndicat libéral) :
cgslb.be

Retrouvez la CAPAC :
hvw-capac.fgov.be

La CAPAC (Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage) est une institution publique de sécurité sociale qui paie des allocations de chômage et des allocations apparentées (vacances jeunes, activation, ALE).

L'inscription auprès de cette Caisse est gratuite, à la différence des syndicats, mais ses services sont plus limités (par exemple, elle ne couvre pas la défense des travailleur·euses).

Retrouvez les principales mutualités dans l'outil :

Animer sur les mutualités :
Le fonctionnement des mutualités en Belgique,
Cultures&Santé, 2023.

BIBLIOGRAPHIE

Baisse générale du coût salarial,

in : Mesures d'emploi, Emploi et marché du travail, Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

BOMBAERTS Jean-Paul,

Les effets retour du tax shift sont largement surestimés,

in : L'Echo, 11 septembre 2018.

Ceci n'est pas un trou ! La sécurité sociale expliquée à ma petite fille,

Campagne du CEPAG, mars 2017.

Comment les Belges sont-ils devenus encore plus riches en 2021 ?

in : La Libre Eco, 14 juillet 2021.

DA SILVA Nicolas,

La Sécu c'est le conflit, pas le consensus !

in : AOC, 5 janvier 2023.

DECELLE Marie et SESANA Lucie,

1936 : Une année de révolte, de changements, CARHOP, 2006.

DECHAMPS Clément, KRINGS Laura,

La fuite. Enquête sur la lutte contre la fraude fiscale en Belgique,

in : alter échos.be, juillet 2019.

DECOENE Aurélie,

Plus d'unité, pour la santé c'est bon pour la santé,

in : Lava, 18, 2021, pp.10-25.

DUMONT Daniel,

La sécurité sociale et la sixième réforme de l'État : rétroactes et mise en perspective générale,

in : Revue belge de sécurité sociale 2^e trimestre 2015, pp.175-226.

Forum de Davos : les 1% les plus riches ont capté près de deux fois plus de richesses que le reste du monde au cours des deux dernières années,

Communiqué de presse, Oxfam, 13 janvier 2023.

HERMESSE Jean, BOUVY Jonathan,

Parce que la santé n'est pas une marchandise,

in : Politique, n°101, septembre 2017.

Histoire de la sécurité sociale en Belgique,

Fiche info du DISCRI, issue de « Vivre en Belgique »

La protection sociale, Cahiers du CIRÉ.

Justice fiscale : la grande imposture,*

in : Contrastes, n°196, janvier-février 2020.

La lutte contre la fraude sociale a rapporté 342 millions d'euros en 2021,

in : RTBF, 18 mars 2022.

LAMBERT Louise,

Les enjeux du financement de la sécu,

in : Santé conjugulée, n°96, septembre 2021.

LAMBERT Louise, VAN CUTSEM Pauline,

Le sous-financement de notre sécurité sociale n'est pas une fatalité,

in : Démocratie, 9 septembre 2019.

LEGRAND Manon,

Le « trou » de la Sécu, un mot creux,

in : Alter échos, n°447, 4 juillet 2017.

Le tax shift du gouvernement crée trop

peu d'emplois à un coût trop élevé,

CGSLB, 27 septembre 2018.

Quel État social pour demain ?

Santé conjugulée, n°96, septembre 2021.

Rapport annuel 2021,

ONSS.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale,

Service public fédéral Sécurité sociale, 2022.

WINKEL Julien,

Une sécurité sociale bientôt sous-financée ?

in : Alter échos, n°447, 5 juillet 2017.

OUTILS

Comment fonctionne la fiscalité en Belgique ?,
vidéo sur Facebook du CNCD 11.11.11, 6 mai 2021.

La sécu, c'est quoi ? La sécu, c'est toi !,
Livret pédagogique, La cible asbl, 2011.

La sécu, c'est quoi ?,
site internet, Latitude Jeunes, 2020.

Sécuons nous !!,
Un outil pédagogique d'Ocarina asbl et
de la Mutualité chrétienne, 2022.

Sécurité sociale,
jeu, Latitude Jeunes, 2008.

Animer sur les mutualités.
L'histoire des mutualités en Belgique,
Cultures&Santé, 2022.

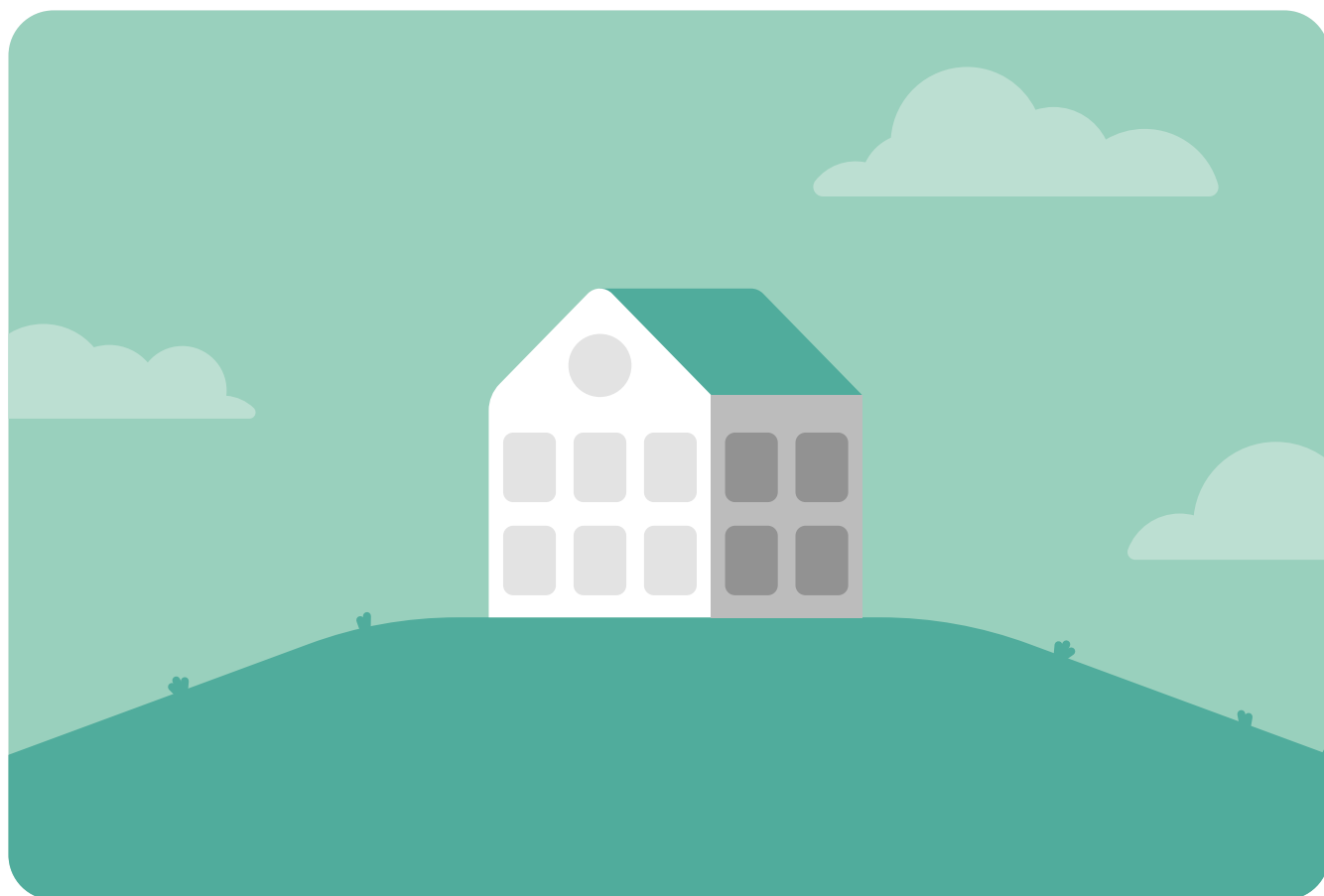
Animer sur les mutualités :
Le fonctionnement des mutualités en Belgique,
Cultures&Santé, 2023.

Remerciements

Cultures&Santé tient à remercier Laurence Dufay et le groupe de participant·es au sein du Collectif Formation Société, Nora Mahieddine, Justin Bertholet et le groupe de participant·es au sein du BAPA ainsi que Valérie Abdou-Morsi et Candice Brunet et le groupe de participant·es au sein de Bruxelles Laïque qui ont expérimenté les pistes d'animation proposées dans le manuel et enrichi ce guide par leur relecture.

Cultures&Santé remercie également Daniel Brabant de l'ONSS qui nous a transmis les derniers chiffres budgétaires de la sécurité sociale et pris le temps de répondre à nos questions.

Enfin, nous remercions le professeur Daniel Dumont qui nous a donné son regard sur certaines parties du guide.





www.cultures-sante.be